

TARIFS

COMMISSIONS DE TRANSACTION

Tous nos prix sont indiqués frais d'agence inclus (F.A.I.)*.

1 %	> 11 M€	3.5 %	de > 750 k€ à ≤ 1 M€
1.5 %	de > 8 M € à ≤ 11 M€	4 %	de > 450 k€ à ≤ 750 k€
2 %	de > 5 M € à ≤ 8 M €	4.5 %	de > 200 k€ à ≤ 450 k€
2.5 %	de > 2 M € à ≤ 5 M €	5 %	de > 150 k€ à ≤ 200 k€
3 %	de > 1 M € à ≤ 2 M €	5.5 %	de ≤ 150 k€ avec un minimum de 5 000 €

HONORAIRES DE LOCATIONS – PLAFONDS APPLICABLES

HONORAIRES à la Charge du Locataire

Honoraires de visite, de dossier, de rédaction de bail : 8 € max / m²

Frais d'état des lieux : 3 € max/ m²

HONORAIRES à la Charge du propriétaire

Honoraires de visite, de dossier, de rédaction de bail : 8 € max / m²

Frais d'état des lieux : 3 € max/ m²

SERVICE GESTION LOCATIVE

7, 8 % TTC des sommes encaissées

SERVICE GESTION LOCATION SAISONNIERE

18 % TTC maximum d'un loyer encaissé
Avec un minimum de 30 € TTC.

(*) Taux T.V.A : 20,0 %

Honoraires de commissions et de négociations pouvant être soumis à des modifications, laissées à la discrétion de nos clients.